



CONTACT ST GERMAIN L'HERM



*Un marché tous les jeudis matin place de la Rodade
Les foires annuelles : 23 avril, 11 juin, 26 juillet, 20 août, 27 septembre, 18 octobre*



FETE PATRONALE 2017



**J
U
L
L
E
T

2
0
1
8**

Bulletin semestriel d'informations municipales
Directeur de publication : Chantal DESGEORGES
Rédaction : Mairie de St Germain l'Herm

800 exemplaires diffusés gratuitement dans les commerces et services locaux

IPNS

Les Permanences au village

L'assistante sociale :

Le 2ème et 4ème jeudi de chaque mois à la mairie

*sur rendez-vous uniquement en téléphonant au centre social d'Ambert :

04 73 82 55 20

Le C.L.I.C. :

Le CLIC n'assure plus de permanence dans la commune. Les personnes concernées devront s'adresser directement au bureau d'Ambert. Tél : 04.73.82.96.67

La déchetterie

Route d'Aix-la-Fayette

Tel : 04 73 72 09 14

Horaire d'hiver (du 15/10 au 14/04): Mardi, jeudi et samedi : 9 h 00–12 h 00
14 h 00–17 h 00

Horaire d'été (du 15/04 au 14/10) : Mardi, jeudi et samedi : 9 h 00–12 h 00
14 h 00–18 h 00

Services à la personne

« COUP DE MAIN » tél : 04.73.82.26.10

ADMR tél : 06.45.32.84.62

Assistantes maternelles

Annemieke BAERT, Les Thiolles, St Germain l'Herm 04 73 72 09 36

Véronique VOISSET, rue du 11 novembre, St Germain l'Herm 04 73 72 02 93

Annick ROUX, place de l'église, St Germain l'Herm 04 73 72 83 60

Médiathèque St Germain l'Herm

Horaires ouverture prêt-public : Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-18h30

Samedi : 9h-12h30

Contact

Juillet 2018

Habitants de la commune, des environs, résidents secondaires,
Vacanciers, amis de St Germain l'Herm, tout au long de l'année,
Retrouvez les informations du bulletin municipal
Site : saintgermainlherm.com

Le mot du Maire,

Après un hiver long et gris, même s'il n'a pas été rigoureux, nous apprécions les journées ensoleillées de ce début d'été. St Germain va prendre ses couleurs et activités estivales concerts, fête, brocante.

Dans ce bulletin nous vous ferons la liste des travaux effectués et de ceux à venir. Encore une fois vous pouvez penser que le conseil municipal n'est pas très ambitieux mais seules les finances guident nos choix et nos actions. Le conseil municipal doit toujours se débattre dans des difficultés financières, administratives et se doit aussi d'honorer les contrats signés dans le passé et qui ressurgissent.

Par exemple, les travaux du réseau d'eau de la 2^{ème} tranche dans le bourg n'étant pas conformes, l'agence de l'eau réclame le remboursement de la subvention perçue c'est-à-dire 11 500 euros.

- Vous trouverez que les travaux « traînent » et n'avancent pas (fossés, ornières, ...) mais la commune est grande et les problèmes et imprévus sont nombreux.
- Il m'a semblé opportun de faire paraître dans ce journal les délibérations importantes prises depuis le début de l'année pour que chacun d'entre vous n'ignorent pas les décisions votées par le conseil municipal.
- Je tiens une nouvelle fois à préciser que tous les budgets et comptes rendus sont disponibles à la mairie. Il serait souhaitable que les personnes qui doutent de la véracité de nos propos viennent les consulter.
- Merci à Nadine et Sylvie pour le fleurissement du village.
- Bienvenue à Christelle et Jérôme Delove, les nouveaux propriétaires du camping et merci à Frédéric et Catherine pour le travail effectué dans ce camping.

Le conseil municipal, les agents communaux et moi-même vous souhaitons un bel été.

Le Maire, Chantal DESGEORGES.

Travaux effectués :

- Logement dans l'ancienne perception : 12 054,94 €
- Château d'eau Malpertuis : 3 000 €
- Alarme incendie mairie : 3 400 €
- Canalisation devant la maison Marquet : 3 360 €

Travaux prévus :

- Chemin de Losfonds, goudronnage cour de l'école et trottoir Marquet
- Enrobé sur ornières des chemins et dans le bourg

Déneigement des propriétés privées :

Devant les difficultés rencontrées lors du déneigement des accès privés, il nous paraît indispensable d'établir une convention avec les particuliers qui souhaitent un déneigement sous certaines conditions : impératif médical, scolaire, aide-ménagère. Il leur sera demandé d'accepter les désagréments dûs au passage du chasse-neige (gravillons, mottes de terre soulevées). Cette convention sera disponible en mairie et le déneigement ne sera pas effectué par les employés si cette convention n'est pas signée.



Saint Germain l'Herm

Sur proposition du Dr Oléon, nous pourrions réunir les « anciens et nouveaux » habitants de Saint Germain pour parler et remettre d'actualité toutes les traditions du village. De même Mr Oléon souhaiterait que le petit patrimoine soit mis en valeur pour faire découvrir les richesses ignorées de Saint Germain. Une date sera fixée ultérieurement suivant les dispositions de chacun.

52^{ème} Festival de la Chaise-Dieu

Dans le cadre des sérénades itinérantes, un concert gratuit aura lieu place de l'église le samedi 18 août à 15 heures.



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-sept, le 1^{er} décembre à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	7	
- votants	10	
- absents	4	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
24 novembre 2017 24 novembre 2017

Présents: BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc (pouvoir à Daniel ROMEAS), OLLEON Daniel (pouvoir à Chantal DESGEORGES), POUYET Sylvie (pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Daniel ROMEAS

Délibération 74 – 2017

Objet : création d'un poste permanent

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
ARTICLE 1 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Mme Chantal BONNETTE, Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles employée à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 h 00, a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1^{er} février 2018.

ARTICLE 2 :

Afin de remplacer Mme BONNETTE Chantal au poste d'ATSEM, Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet à raison de 28 / 35èmes.

La déclaration de la création d'emploi sera faite auprès du centre de gestion.

Mme le Maire souligne que de nombreuses candidatures spontanées ont été déposées à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré charge Madame le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 06 décembre 2017
et publication ou notification du 06 décembre 2017

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11
- présents	10
- votants	11
- absents	1
- exclus	0

L'an Deux Mil dix-huit, le 1^{er} mars à 20 h 30 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 23 février 2018
Date d'affichage : 23 février 2018

Présents: BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : Daniel ROMEAS (pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 13 - 2018

Objet: avenir du bureau de Poste

Madame le Maire présente au conseil municipal les différents projets concernant l'avenir du bureau de poste de la commune, principalement la proposition de sa transformation en agence postale.

Suite aux divers entretiens avec Mme Lydia BOYER et Mme Stéphanie BONIN du Groupe LA POSTE, il s'avère que le maintien du DAB, dans le cas d'une agence postale, ne serait possible qu'avec sa sécurisation, ce qui représenterait un coût d'environ 100 000.00 €. Ni la Poste, ni la Commune ne peuvent engager ces frais.

Au regard des garanties avancées par les représentantes du groupe LA POSTE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir le bureau de poste en l'état ce qui aura pour conséquences :

- pendant une période de un an à un an et demi les jours et horaires d'ouverture seront identiques,
- le DAB fonctionnera jusqu'en 2026.

Pour copie conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 02 mars 2018
et publication ou notification du 02 mars 2018

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil dix-huit, le 1 ^{er} mars à 20 h 30 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	10	
- votants	11	
- absents	1	
- exclus	0	

Date de convocation : 23 février 2018
Date d'affichage : 23 février 2018

Présents: BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : Daniel ROMEAS (pouvoir à Yvette VOISSET)
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 14 - 2018

Objet : adressage La Poste

Mme le Maire rappelle que sans numéro relié à une adresse, le raccordement à la fibre n'est pas possible. La numérotation et la dénomination des voies sont des compétences municipales. La Poste accompagne les collectivités dans leur démarche d'amélioration de la qualité de l'adresse à travers son offre d'aide à la dénomination et la numérotation des voies, accompagnement dans la mise en œuvre du projet et communication auprès des administrés.

Pour la commune de Saint Germain l'Herm, bourg et villages, cela représente 74 voies non numérotées (100%) et 490 foyers (100%). Le devis établi par La Poste s'élève à 5 900.00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de donner suite à cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 02 mars 2018
et publication ou notification du 02 mars 2018

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil dix-huit, le 1 ^{er} mars à 20 h 30 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	10	
- votants	11	
- absents	1	
- exclus	0	

Date de convocation : 23 février 2018 Date d'affichage : 23 février 2018

Présents: BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, POUYET Sylvie, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : Daniel ROMEAS (pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 15 - 2018

Objet : rénovation éclairage public

Dans le cadre de la convention TEPCV de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ, la commune a sollicité l'inscription au Programme Eclairage Public 2018 du Syndicat des travaux de Réfection du Réseau E.P.

Après étude, le SIEG a fait parvenir, le plan ainsi que le devis estimatif des travaux :

Réfection lanternes boules et BF :

N° Art.	Libellé	Unité	Px Unit / Coeff.	Qté / Mt	Total
1098	Fourniture, pose et raccordement d'un coffret fusibles CCR 10x38 1P+N (sur PBA ou façade) pour une lampe d'éclairage public.	1	24,00	60	1 440,00
1126	Dépose d'un foyer d'éclairage public sur poteau.	1	28,00	32	896,00
1127	Dépose d'un foyer d'éclairage public sur façade.	1	28,00	28	784,00
1128	Dépose d'un foyer d'éclairage public sur candélabre.	1	28,00	4	112,00
1132	Pose d'une lanterne fonctionnelle sur poteau, comprenant la mise en œuvre de la console, du câble, le raccordement ainsi que les connecteurs	1	100,00	32	3 200,00
1133	Pose d'une lanterne fonctionnelle sur façade, comprenant la mise en œuvre de la console, du câble, le raccordement ainsi que les connecteurs	1	105,00	28	2 940,00
1134	Pose d'une lanterne fonctionnelle sur candélabre, y compris le câble HO7 RNF en 4x1,5 ² ou 5G 1,5 ² et raccordement.	1	90,00	4	360,00
1211	Fourniture d'une console en acier quelle que soit la couleur pour un foyer d'éclairage public, y compris patins et étriers.	1	65,00	60	3 900,00

N° Art.	Libellé	Unité	Px Unit / Coeff.	Qté / Mt	Total
9002	Fourniture d'une lanterne COMATELEC type AXIA 24 LEDS - 3000K - 750mA - 57W, ral à définir	U	290,00	37	10 730,00
9003	Fourniture d'une lanterne COMATELEC type AXIA 24 LEDS - 3000K - 540mA - 41W, ral à définir	U	290,00	27	7 830,00

Conformément aux délibérations du Comité Syndical du S.I.E.G. du 15 Novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage Public et à la loi de finances rectificative du 20 Avril 2009 autorisant les communes membres d'un Syndicat d'Electricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser. L'estimation des dépenses s'élève à 35 000.00 € H.T., le fonds de concours de la commune égal à 25 % du montant est égal à 8 750.00 € et pourra être réajusté suivant le décompte définitif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de donner suite à cette proposition et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 02 mars 2018
et publication ou notification du 02 mars 2018

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11
- présents	09
- votants	11
- absents	2
- exclus	0

L'an Deux Mil dix-huit, le 09 avril à 20 h 30 Le Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 04 avril 2018
Date d'affichage : 04 avril 2018

Présents: BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : Sylvie POUYET (pouvoir à Chantal DESGEORGES), Daniel ROMEAS (pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 19 - 2018

Objet : travaux d'économie d'énergie

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le « programme CEE Economies d'Energie dans les TEPCV » (certificats d'économies d'énergie) qui permet au territoire d'Ambert Livradois Forez de mobiliser une enveloppe de 975 000€ pour réaliser des travaux d'économies d'énergie, prioritairement sur le patrimoine bâti des communes et de l'intercommunalité. A ce jour, l'ensemble des projets déposés dans le cadre du programme ne couvre pas la totalité de l'enveloppe disponible.

La communauté de communes souhaite réserver une part de l'enveloppe restante à la rénovation de l'éclairage public communal. La commune de Saint Germain l'Herm étant éligible, et en complément des travaux de réfection du réseau E.P. (TEPCV), elle peut bénéficier de la mise en place d'un système de régulation de tension/de maîtrise de la puissance réactive/de variation de puissance en éclairage extérieur.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Montant prévisionnel des travaux : 50 000 € HT
- Dépense = Reste à charge pour la commune : 15 727 € HT + 18 546 € de part éligible aux CEE soit 34 272 € (versé au SIEG)
- Recette : montant CEE reversé à la commune 18 547 € HT.

L'ensemble des travaux devra être réalisé et payé pour le 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour cette opération.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 avril 2018
et publication ou notification du 10 avril 2018

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil dix-huit, le 09 avril à 20 h 30 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	09	
- votants	11	
- absents	2	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
04 avril 2018 04 avril 2018

Présents: BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard,
JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, THABOUILLOT Jacques,
VOISSET Yvette

Absents excusés : Sylvie POUYET (pouvoir à Chantal DESGEORGES), Daniel ROMEAS
(pouvoir à Yvette VOISSET)

a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 20 - 2018

Objet : amortissement ligne de trésorerie budget Régie Chaleur

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Crédit Agricole concernant
l'amortissement de la ligne de trésorerie du budget de la Régie Communale du Réseau Chaleur
qui est arrivée à terme, avec pour capital restant dû 340 000.00 € :

Prêt à taux fixe trimestriel, à échéances constantes

Montant : 340 000.00 €

Taux fixe : 1.95 %

Durée : 16 ans, 64 échéances

Fréquence : trimestrielle

1^{ère} échéance : 30/07/2018

Montant par échéance : 6 197.11 €

Somme des intérêts : 56 615.03 €

Frais de dossier : 350.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide
d'accepter la proposition du Crédit Agricole et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature
du contrat à réaliser et de tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 10 avril 2018
et publication ou notification du 10 avril 2018

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-huit, le 13 avril à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	09	
- votants	11	
- absents	02	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
09 avril 2018 09 avril 2018

Présents : CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, , ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Franck JOSSERAND), POUYET Sylvie (pouvoir à Chantal DESGEORGES)

a été nommé secrétaire : Jean-Luc MONGHEAL

Délibération 22 - 2018

Objet : vote des trois taxes

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'Etat de Notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reconduire la valeur des taux d'imposition 2018 par rapport à ceux de 2017.

Les taux sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation 12.06 %
- Taxe foncière bâti 16.78 %
- Taxe foncière non bâti 70.00 %

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 16 avril 2018
et publication ou notification du 16 avril 2018

Le Maire
Chantal DESGEORGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers L'an Deux Mil dix-huit, le 13 avril à 20 h 30

- en exercice	11	Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, Maire.
- présents	09	
- votants	11	
- absents	02	
- exclus	0	

Date de convocation : Date d'affichage :
09 avril 2018 09 avril 2018

Présents: CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard, JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, , ROMEAS Daniel, THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Franck JOSSERAND), POUYET Sylvie (pouvoir à Chantal DESGEORGES)

a été nommé secrétaire : Jean-Luc MONGHEAL

Délibération 23 - 2018

Objet : vote des budgets

Mme le Maire présente en détail les budgets CCAS, Eau-Assainissement, Général et Régie Chaleur, chapitre par chapitre, fonctionnement et investissement, ainsi que les opérations programmées en investissement (sauf CCAS), qui s'équilibrent ainsi :

Budgets	Fonctionnement Recette / dépense	Investissement Recette / dépense	Total
Général	861 110.00	309 743.00	1 170 853.00
Eau - Assainissement	109 726.00	74 357.00	184 083.00
CCAS	4 040.00		4 040.00
Régie Chaleur	244 499.44	319 582.85	564 082.29

Mme le Maire procède au vote après chaque présentation.

Les budgets CCAS, Eau-Assainissement, Budget Général et le budget de la Régie Chaleur sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 16 avril 2018
et publication ou notification du 16 avril 2018

Le Maire,
Chantal DESGEORGES



IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	01	salaires	A.D.A.C.L.	Autres	0,00
6574	02	animations	A.D.A.C.L.	Autres	3 000,00
6574	03	festival	A.D.A.C.L.	Autres	5 000,00
6574	04	ADMR	A.D.M.R. Real locales	Associations	1 200,00
6574	05	Amicale Anciens Sapeurs Pompiers	AMICALE ANCIENS SAPEURS-POMPIERS association	Personnes physiques	200,00
6574	06	Amicale Roux de Berny	AMICALE ROUX DE BERNY association	Personnes physiques	200,00
6574	07	Amicale Sapeurs Pompiers en activité	AMICALE SAPEURS POMPIERS ST GERMAIN	Personnes physiques	500,00
6574	17	Association anciens pompiers du Canton	ASSOC DES ANC.SAP POMPIERS association	Personnes physiques	200,00
6574	08	Association GAIA	ASSOC GAIA association	Personnes physiques	700,00
6574	09	Association Sportive Collège	ASSOC sportive Collège Gas	Etat	400,00
6574	10	Club Foot Vernet St Germain	ASSOC SPORTIVE ST-GERMAIN association	Personnes physiques	200,00
6574	11	Atelier Petits Points	ATELIER DES PETITS POINTS FOURSIN	Personnes physiques	200,00
6574	12	Cub Les Javelles	CLUB DU 3 E AGE LES JAVELLES BOUCHET	Personnes physiques	200,00
6574	13	Comité Cantonal FNACA	COMITE CANTONAL FNACA ROUX	Personnes physiques	200,00
6574	14	Fête Patronale	LES AMIS DE LA BROCANTE	Associations	3 200,00
6574	15	Lyre du Doulon	Lyre du Doulon	Autres	200,00
6574	19	Participation	MAISON DE RETRAITE Maison de retraite	Etat	200,00
6574	18	MEDIATHEQUES	Médiathèques du Haut Livradois	Associations	0,00
6574	16	Société de chasse	SOCIETE DE CHASSE association	Personnes physiques	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm

Nombre de Conseillers

- en exercice	11	L'an Deux Mil dix-huit, le 28 mai à 20 h 30 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire
- présents	10	
- votants	11	
- absents	1	
- exclus	0	

Date de convocation : 24 mai 2018
Date d'affichage : 24 mai 2018

Présents: BLANCHARD Pierre, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, GUILLY Bernard,
JOSSERAND Franck, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, Sylvie POUYET
THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absents excusés : Daniel ROMEAS (pouvoir à Chantal DESGEORGES)
a été nommé secrétaire : Pierre BLANCHARD

Délibération 27 - 2018

Objet : restructuration emprunts budget principal

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de restructurer la dette de la commune une négociation a été engagée avec les établissements bancaires concernés : Banque Populaire, Crédit Agricole et la Caisse Française de Financement Local (ex DEXIA). Cette dernière a refusé toute négociation. Concernant la Banque Populaire, la périodicité de remboursement de l'emprunt est devenue trimestrielle au lieu d'annuelle.

La proposition du Crédit Agricole concernant les prêts N°00071230801, 00999601186, 00000521046, 00071230804 liés au Budget Principal permet de dégager environ 20 000.00 euros par an de trésorerie et s'établit comme suit :

- Capital Restant dû = 418 014 € + 12 774€ d'intérêts normaux
- Indemnités de remboursement anticipé = 63 804 €
- **Montant total = 494 592 €**
 - o Taux fixe : 1.95 %
 - o Durée : 16 ans, 64 échéances constantes
 - o Fréquence : trimestrielle
 - o 1^{ère} échéance : 30/07/2018
 - o Montant par échéance : 9 014.83 €
 - o Somme des intérêts : 82 356.88 €
 - o Frais de dossier : 500.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Crédit Agricole et donne pouvoir à Mme le Maire pour la signature du contrat à réaliser et de tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à Saint Germain l'Herm, les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 29 mai 2018
et publication ou notification du 29 mai 2018

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES



Décès :

- Le 7 janvier 2018, est décédée Yvette VIGNAL veuve BRAVARD, domiciliée à l'EHPAD, à l'âge de 92 ans.
- Le 3 février 2018, est décédée Marie DOUARRE épouse CHABANON, domiciliée à l'EHPAD, à l'âge de 81 ans.
- Le 18 février 2018, est décédée Yvonne Marie Josette CLADIERE veuve OLLEON, domiciliée à l'EHPAD, à l'âge de 95 ans.
- Le 17 mars 2018, est décédée Yvonne, Jeanne JOURNAL veuve CLAUX, domiciliée à l'EHPAD, à l'âge de 96 ans.
- Le 16 avril 2018 est décédé Maurice Albert DE CECCO, domicilié à St Germain l'Herm, à l'âge de 87 ans.
- Le 26 avril 2018 est décédé Jean-Jacques, Henri BLANCHARD, domicilié à St Germain l'Herm, route des Granges, à l'âge de 69 ans.
- Le 14 mai 2018, est décédée Simone, Antoinette, Marie CHAMBEFORT veuve VILLERETTE, domicilié à St Germain l'Herm, rue du commerce, à l'âge de 93 ans.
- Le 9 juin 2018 est décédé Raymond RANGHEARD, domicilié à l'EHPAD, à l'âge de 84 ans.
- Le 10 juin 2018 est décédé Mr Guy FAYOLLE, domicilié à St Germain l'Herm, à l'âge de 79 ans.

Mariages :

- Le 23 juin 2018 à 15 heures, Mme Delphine DENIS et Mr Thomas DIEDIC, domiciliés à Losfond, St Germain l'Herm.

Naissances :

- Le 4 mai 2018 est né à Clermont Ferrand, Jules MARTIN de Thierry MARTIN et de Anne POIRIER, domiciliés à St Germain l'Herm, rue de la Paix.



Autorisation d'ouverture de débit de boisson temporaire :

Une association peut ouvrir une buvette temporaire dans une foire, fête publique ou une manifestation qu'elle organise elle-même dans la limite de **5 autorisations annuelles** et peut y servir les boissons de catégorie 1 et 3 si elle a effectué au moins **15 jours** à l'avance une demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire au maire de la commune concernée.



Journée Défense et Citoyenneté

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



ANIMATEUR



ENCADRANT



MAIRE



PARTENAIRE



J'ai entre 16 et 25 ans



Je m'inscris en quelques clics



Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

LE SAVIEZ-VOUS ?

*La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !*

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- ☑ vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- ☑ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ☑ poser toutes vos questions ;
- ☑ télécharger votre convocation ;
- ☑ changer la date de votre JDC ;
- ☑ demander une exemption ;
- ☑ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ☑ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

Connectez-vous sur



PRINCIPES GENERAUX DE L'AFFOUAGE

- Les origines de l'affouage remontent au moyen âge. Le mot « affouage » vient de l'ancien français « affouer », qui signifie « chauffer », lui-même dérivé du latin focus qui désigne le foyer.
- Actuellement, l'affouage reste une modalité historique et régulière d'attribution de bois de feu qui peut donc être défini comme **un mode de jouissance** des produits des forêts relevant du régime forestier : **c'est une possibilité donnée à la commune, par le code forestier, de réserver une partie des bois pour les propres des habitants.**

Les bénéficiaires **ne peuvent pas vendre les bois** qui leur ont été délivrés en nature (article L243-1 du CF).

- La gestion des biens et droits de la section est assurée par le conseil municipal et par le maire : **la collectivité est la seule compétente pour la définition du règlement d'affouage et le partage des lots.**

-Avis de la commission syndicale si constituée (article L.2411-2 et L.2411-7 du CGCT)

- L'affouage ne doit pas pénaliser la mise en oeuvre de l'aménagement : **c'est une possibilité** et non une obligation. L'ONF propose à la commune au moment de l'Etat d'assiette des coupes, les parcelles où la délivrance est possible. **L'ONF désigne les produits destinés à l'affouage** et assure la surveillance des coupes d'affouage dans le seul cadre de la protection de la forêt.

-Les volumes délivrés sont déterminés par des moyennes calculées sur le plus grand nombre d'années possibles (article R.243-1 du CF)

- Le conseil municipal délibère chaque année sur :
 - L'inscription des coupes à l'EA sur proposition de l'ONF et leur destination
 - Le rôle des affouagistes (liste des bénéficiaires)
 - Le mode de partage (foyer, habitant, mixte)
 - Le volume maximal estimé de bois nécessaires aux affouagistes
 - Les délais et modalités d'exécution
 - La perception éventuelle d'une taxe d'affouage
 - Le mode d'exploitation : prise en compte des risques (sur pied, entreprise, régie)
 - La désignation de 3 garants de coupe pour les coupes délivrées sur pied

Les points importants à retenir

- Exception au principe de l'interdiction du partage des revenus en espèces tirés de l'exploitation des biens de section prévue par l'article L.243-3 du code forestier.

Cette faculté est **très encadrée** (cf.arrêt du Conseil d'Etat du 17/03/2014 n°353089) et **ne concerne que l'affouage** c'est-à-dire la coupe de bois destinée à permettre la satisfaction de l'un des usagers visés à l'article L.243-1 du code forestier, décidé et défini par le Conseil municipal, après avis de l'ONF (vente à la diligence de l'ONF).

- Aucun bois ne peut être partagé sur pied, ni abattu individuellement par le bénéficiaire du droit d'affouage en dehors de ce cadre réglementaire.
- La revente/échange des bois d'affouage pour le titulaire de l'usage est interdite.

**DEFENDRE LES DROITS
DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS**

Le défenseur des droits est chargé de défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes investis d'une mission de service public (article 4 de la loi organique du 29 mars 2011).

Une institution, quatre domaines d'intervention :

- La défense des droits des usagers des services publics
- La défense des droits de l'enfant
- La lutte contre les discriminations
- Le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité (police, gendarmerie, services privés de sécurité...)

Pour mener à bien sa mission, le Défenseur des droits :

- Traite les réclamations qui lui sont adressées en proposant des solutions adaptées
- Agit en faveur d'un égal accès aux droits pour tous les publics à travers l'information, la formation et en proposant des réformes des textes de loi

Permanence :

Dominique BARBAZZA

Sous-Préfecture d'Ambert- 20 bd Sully à Ambert

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h et de 14h à 16h

Internet : dominique.barbazza@defenseurdesdroits.fr

SAISIR LE DEFENSEUR DES DROITS

Par courrier gratuit sans affranchissement

DEFENSEUR DES DROITS

LIBRE REPONSE 71120

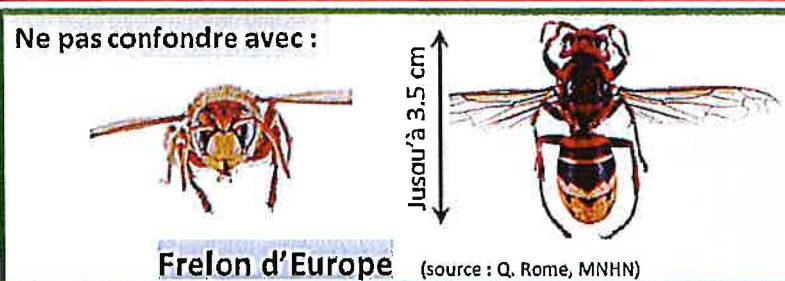
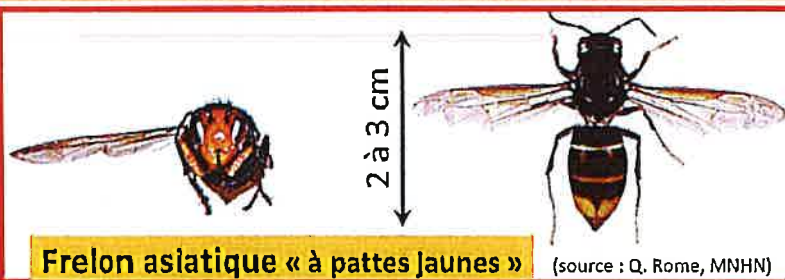
75342 PARIS CEDEX 07

Tél : 09 69 39 00 00

L'avez-vous vu ?



LE FRELON ASIATIQUE



Insecte indésirable considéré comme hautement invasif, introduit en France en 2004 accidentellement. Il affecte la biodiversité, notamment par son importante consommation d'insectes, dont les abeilles.

Aidez-nous à suivre et à enrayer son expansion ! Signalez-nous la présence d'individus ou de nids dans votre localité. Pour confirmer l'identification, contactez votre référent communal (coordonnées en mairie) ou la FREDON Auvergne (frelon-asiatique@fredon-auvergne.fr)

N'éliminez pas les nids vous-même ! Faites appel à un professionnel (liste fournie en Mairie)



Les partenaires du territoire Auvergne : GDSA Allier, Cantal, Haute-Loire Puy-de-Dôme, Syndicats des Apiculteurs 63, APICANTAL, CIVAM Apicole du Velay, DDPP, Coopérative des producteurs de miel, Syndicat apicole 43

Avec le soutien financier de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes





SAPEURS – POMPIERS



Interventions

Depuis le début de l'année 2018, du 1^{er} janvier au 30 mars, le centre de secours a réalisé 46 interventions.

Secours aux personnes : 31

Incendies : 12

Interventions diverses : 3

Promotions et décorations :

Ont été promus au grade de Caporal-chef, Sylvain AHOND et Gilles GENTET et au grade de sergent-chef Bruno BERTHE, Franck DEMATHIEU et OLLEON Jean-Michel.

Amicale

Désirant redonner un peu de jeunesse à leur amicale, l'ensemble du personnel a participé à l'élaboration d'un nouveau logo. Chacun a ainsi apporté sa pierre à l'édifice pour la construction du dessin, qui représente respectueusement le village de l'amicale et le secteur où les sapeurs-pompiers interviennent.

Vous aurez peut-être l'occasion de l'apercevoir au concours de Pétanque annuel début juillet, sur les tenues de sport dont vont bénéficier prochainement les amicalistes.



Photo ci-contre :

Exercice de lutte contre les feux de broussailles à Faredonde.

Les Sapeurs-Pompiers remercient la population pour son accueil chaleureux lors de la vente de leurs calendriers 2018, en fin d'année dernière.

Et vous souhaitent également un agréable été à St Germain l'Herm.



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Les médiathèques du Haut-Livradois

Le réseau des médiathèques (St-Germain l'Herm, Fournols, St-Amant-Roche-Savine) compte maintenant parmi ses lieux de lecture et d'emprunt (gratuit), la bibliothèque de St-Bonnet-le-Bourg et celle (ouverture imminente !) de St-Bonnet-le-Chastel. Nous travaillons en complémentarité et étant la coordinatrice du réseau, je suis à votre disposition pour toute information :

les mercredis de 9 h à 18 h 30 et les samedis de 9 h à 12 h 30

à la médiathèque de St-Germain l'Herm.

Par téléphone : 04 73 72 09 44

par e-mail : culture.mhl@gmail.com

Les animations à venir...

Dans le cadre « **les journées du patrimoine de pays** »

sur le thème cette année « **L'animal et l'homme** »

le samedi 16 juin à 18 h à la médiathèque de St-Germain

Conférence illustrée d'Isabelle Naudin Peintre naturaliste

"Les animaux mal-aimés"

entrée libre



Dans le cadre de « **Papions / Papiez, le territoire s'emball** »

du mercredi 6 juin au samedi 28 juillet :

Exposition de photographies de Yann Théveniaud

sur le thème du papier peint

Visible aux heures et jours d'ouverture de la médiathèque de St-Germain l'Herm

Dans le cadre du « **Mois du film documentaire** », « **Terre & Monde Rural** » se décline cette année sur le thème des Migrations.

le vendredi 23 novembre – 18 h – médiathèque St-Germain l'Herm

Projection du film documentaire de J-P Beaurenaut

« Portrait de famille » 52 mn.

suivi d'un buffet partagé.

Ces Auvergnats qui ont tout quitté pour s'installer à Paris.

L'histoire de la famille Moisset, dernier bougnat de la région parisienne.



*Au plaisir de vous recevoir,
Isabelle Epardeau*

LES PETITS POINTS

L'association « les petits points » a le plaisir d'accueillir depuis janvier Martine une nouvelle adhérente.

Martine nous apporte ses connaissances artistiques : couture, dessin et peinture et agrandit le cercle des « patcheuses ».

Cette année nous avons retenu 3 thèmes de travail : la mer, le jardin et l'hiver. Trois autres thèmes seront retenus en septembre prochain.

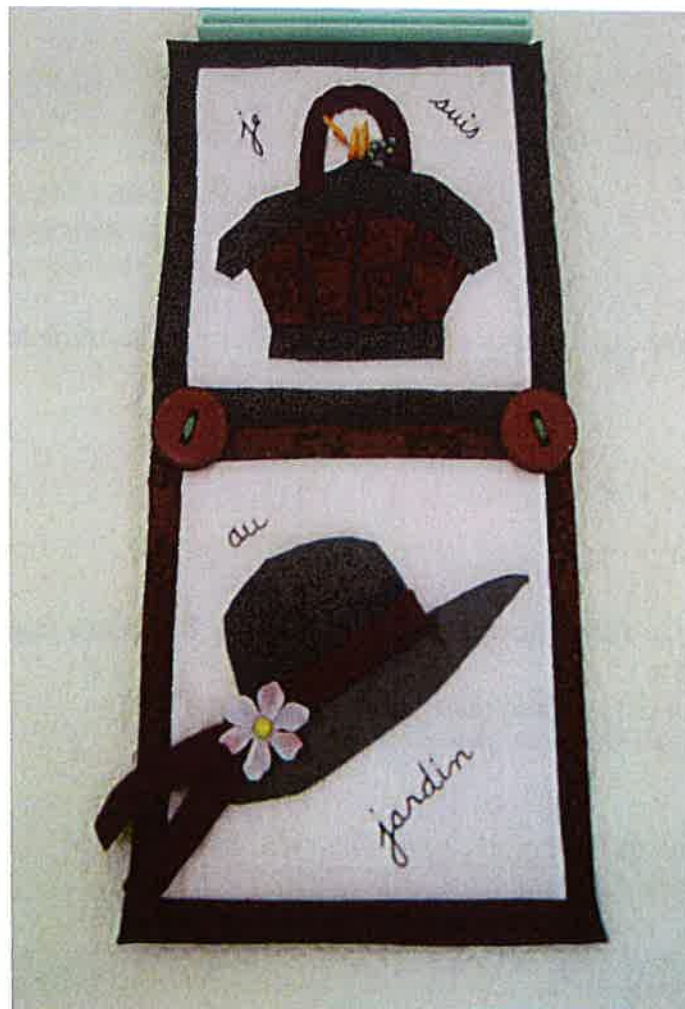
Nous nous réunissons le mardi de 14h à 17h à la salle « les Javelles » à St Germain et nous serons heureuses d'accueillir les personnes intéressées par les travaux d'aiguilles et le plaisir de se retrouver pour des après-midi conviviaux.

Notre prochaine exposition à St Germain aura lieu en juin 2019. Vous pourrez alors voir les travaux réalisées en 2018 et 2019 ainsi qu'un patch « mystère » élaboré en réponse à un défi lancé par Mr CHENEVAL lors de son passage à l'hôtel de France en août 2017...

D'ici là, « les petits points » exposeront à St Bonnet le Chastel le 21 octobre 2018 pour la foire de la Saint Simon.

Nous espérons vous voir nombreux-ses-.

A bientôt



L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le samedi 24 mars devant un large public.

Ordre du jour :

Présentation du bilan de l'année 2017

Vote pour le renouvellement du bureau :

Président : Christian LOUISET

Vice-Président : Thierry BONIFACIE

Trésorier : Alain BONIN

Secrétaire : Paule BLANC-PAGET

Le prix des cartes membres est resté à 5 euros.

Les cartes de pêche 8 euros.

L'association remercie les nombreux bénévoles pour 2017 et espère en avoir autant pour les actions de 2018.

Cette année 2018 :

Nettoyage tour de l'étang : samedi 21 avril

Nettoyage chemin de randonnées : samedi 28 avril

Réaménagement des marches de la cascade : jeudi 10 mai

Nettoyage des bords de route : samedi 12 mai

Vidange de l'étang de Lallabert prévue les 6 et 7 octobre après accord de la DDT, bureau service de l'eau. Il y aura une vente de poisson à l'étang.



Heureusement, après plus d'un demi-siècle, la France d'aujourd'hui a reconnu le sacrifice de ses enfants et rend officiellement les honneurs aux trente mille d'entre eux qui ont payé de leur vie cette « aventure ».

Le Dimanche 18 mars avait donc lieu à Saint Germain l'Herm la commémoration de ces accords de paix par un dépôt de gerbe au monument aux morts et la lecture par Madame le Maire du manifeste de cette journée du souvenir.

Un vin d'honneur offert par la municipalité a suivi cette cérémonie.

Nous adressons nos vifs remerciements à tous les participants à cette manifestation, et en particulier à Madame le Maire ainsi qu'aux musiciens et à la Compagnie des sapeurs-pompiers.

FESTIVITES :

Nous rappelons à nos adhérents que le samedi 2 juin aura lieu le banquet de l'association à Ste Catherine du Fraisse.

Nous renouvelons nos félicitations à notre secrétaire J.C MAISSANT qui s'est vu décerné par le congré Départemental à Issoire en novembre 2017 le diplôme d'honneur de la FNACA pour plusieurs années de dévouement à notre association.

DECES :

Nous avons vu avec tristesse disparaître au cours du 2^{ème} semestre 2017 deux de nos compagnons. Il s'agit de :

ROUSSEAU Pierre de Ste Catherine du Fraisse, porte drapeau du comité FNACA de St Germain l'Herm

BAUD Roger des Andes de Fournols, ancien professeur des écoles à Fournols

FAYOLLE Guy St Germain l'Herm

Nous adressons à leurs familles, nos condoléances et l'assurance de notre amitié.

Bon contact à tous nos sympathisants.

LE BUREAU



Café associatif

Nouvel horizon et belle nouvelle pour l'ADAACL !

Grâce au travail et à l'implication des bénévoles, des habitants et des salariés constitués en comité de pilotage, l'ADAACL a obtenu l'agrément Espace de Vie Sociale délivré par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les Espaces de Vie Sociale sont des lieux de proximité, gérés par des associations, qui développent des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage.
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

L'Espace de Vie Sociale a pour finalités et objectifs :

- la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement.
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble ».
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Le dossier réalisé et mis en forme par le comité de pilotage, validé par la CAF le 9 avril 2018 peut être consulté sur notre site adacl.fr.

Bravo et merci à tous pour cette extraordinaire aventure et l'élaboration de ce beau projet !

L'ADAACL PEP'S d'Ambert-Livradois-Forez !

Le Colibri a été reconnu "PEP'S" (Personne à Energie Positive et Solidaire) en mars 2018 dans le cadre du projet d'Ambert-Livradois-Forez ayant donné lieu à un film réalisé par des étudiants et consultable à partir de notre site adacl.fr.

L'ETE 2018 au Colibri

les 9 et 10/06 Fête des plantes sauvages en Haut-Livradois



Au programme : conférence, balades, ateliers divers, stage de cuisine autour des plantes.
Programme détaillé consultable sur le site internet adacl.fr

Samedi 23/06 ^{Fête de la} ~~MUSIQUE~~ Fête de la musique



15h30 - Spectacle tout public "La LESSIVE"

Condensé de Cirque sans prélavage et de Burlesque sans tache !

A partir de 17h30 - Plusieurs formations musicales, amateurs locaux: "Jazz de ville", "les Colibrius", "Lucho & Germinio", scène ouverte aux amateurs, ...

Vendredi 6/07 20h - "Bas Duo"



La Grandissima Timidita Casta Fiores et Le Professor Valentino vous proposent le concert-spectacle : « La mondialisation chansonnesque », un voyage foutraque, tonitruant et feutré à la fois, un tour du monde d'environ 80 minutes.

Dimanche 8 et lundi 9/07 - Michel Bussi au Colibri

Dimanche



11h30 rencontre avec *Alx couleur*, artiste.

14h atelier tout public d'Origami avec Alx Couleur.



16h dédicace d'auteur avec Michel Bussi,



20h30 concert *Foumagnac*, musique festive, chansons et compositions celtiques, folk, pop, ...
Restauration sur place le soir.



Lundi 20h projection du film documentaire "*Michel Bussi et le roman populaire*" de Christian Clères, en présence de Michel Bussi, écrivain de romans populaires, éditions Presses de la Cité.

Mercredi 11/07 10h balade avec Véronique Vaudable "plantes sauvages" 4€

Vendredi 13/07 Découverte de la Jasserie du Coq Noir



14h balade et visite du musée de la Jasserie du Coq Noir+repas/concert

"MOUSS et ISSOUF" Blues africain, Mouss Idir, contrebassiste de blues, de jazz, et joueur de oud (luth), répond au son de la Kora d'Issouf Moukouro, leader du groupe Sabaly.

Ensemble ils voyagent entre l'Afrique et l'Amérique à la recherche des racines africaines du Blues. 25€

Samedi 14/07



19h *Redwood factory*,

Folk et blues, tantôt mélancolique, tantôt enthousiaste, Redwood Factory voyage sur des mélodies mêlant bluegrass et folk.



20h30 *Fanfare Ktipietok*

C'est en kave, comme les fromages d'Auvergne, que s'affine le Ktipietok Orkestar

Mercredi 18/07 14h Conférence et Balade avec Gaël Drouillard "La forêt" 4€

Vendredi 20/07 20h30 Bal avec *Alter ego*



Composé de Claudia et Raphaël, Alter Ego est un duo pop rock reprenant les tubes des années 70 à aujourd'hui.

Samedi 21/07 Concours de belote, 10€ la doublette, récompense pour tous les participants. Lots de producteurs, d'artisans, d'artistes ou de commerçants locaux uniquement !

Mercredi 25/07 16h Visite de l'atelier de lutherie Accordéon de Tania Rutkowski avec scène ouverte aux accordéoniste au Colibri à 18h30.

Vendredi 27/07 20h *Stag et Hervé Legeay*



Quand Stag, la guitare à la main et les mots plein la bouche, passionné d'un espoir haut porté sur les notes dingues d'un texte qu'il gueule, rencontre Hervé Legeay le guitariste atypique et virtuose sans barrière capable de jouer en ouverture d'Iggy Pop, des Ramones ou de Bowie et d'accompagner Jean Corti ou Sanseverino pendant 15 ans, cela donne un mélange détonnant aux effluves résolument Rock & Roll. De la chanson impopulaire qui Gratte !!! "

Vendredi 3/08 20h30 *Les Valientes Gracias* - musique afro-colombienne festive et percutante !



Les Valientes Gracias proposent une cuisine musicale aux épices féministes et puisent dans les rythmes afro-colombiens pour chanter la lutte pour l'égalité et le quotidien des personnes qui doivent pencher la tête. Le groupe soutient haut et fort les luttes qui tentent de construire d'autres mondes plus solidaires, plus justes, plus libres.

Du 8 au 11/08 *Festival artistique et culturel du Haut Livradois* programme sur site internet

Vendredi 24/08 20h *Véronique Vallet* accompagnée par Jean Baptiste Veujoz



"Du vague à l'âme dans les voiles" ! A la manière d'une conteuse d'histoires, elle chante l'Amour qui se conjugue à tous les temps. Tourne, tourne le manège des sentiments sur un air de romance ! Sur scène cette amoureuxse de la Chanson Française a le plaisir d'être accompagnée au piano et à la guitare par Jean-Baptiste Veujoz, auteur, compositeur et interprète. Ensemble ils forment un duo complice, inattendu voire désopilant.

Samedi 1/09 *La Country* au Colibri



16h-18h stage de danse Country 5€ - restauration sur place - 20h Danse Country au Colibri

LES EXPOS DE L'ETE

16/05 au 16/06 Expo photos " *Terre et mer*" par Michèle Massa

18/06 au 16/07 Expo origami par Alx Couleur

17/07 au 12/08 Expo art plastique par Elsa Lacotte et Natacha Gobert

13/08 au 15/09 Expo peinture par Aline Schamberger

**Pour tout renseignement : ADACL - MAIRIE - 63630 SAINT-GERMAIN-L'HERM
adacl.fr - adacl.pij@wanadoo.fr - Tel. : 04 73 72 06 60 / 07 84 47 53 78**

L'équipe de l'accueil de loisirs à Fournols accueille vos enfants de 4 à 16 ans sur deux sites de 8H à 18H :

- Les Galipots (7 bis place Jean-Antoine Pourtier, 63890 SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE)
- Les Castors (Maison de l'animation, route des Granges, 63630 SAINT GERMAIN L'HERM)

Les bureaux administratifs se situent route de la poste, 63980 FOURNOLS (bâtiment de l'ancienne Communauté de Communes du Haut-Livradois).

Pour nous contacter :

alsh.fournols@ambertlivradoisforez.fr

04.73.72.12.55 / 06.45.54.86.82

- Vacances scolaires

L'accueil de loisirs est ouvert lors des vacances scolaires (Hiver, printemps, été du 9 juillet au 31 août 2018 et automne du 22 octobre au 2 novembre 2018).

L'équipe d'animation propose à vos enfants des sorties, des activités sportives, culturelles, manuelles,...répondant aux besoins et attentes de vos enfants :



Avec Françoise, découpe à la scie de silhouettes d'animaux en bois pour le jardin de la maison de l'animation !



Jardin sonore de la maison de l'animation de Saint Germain l'Herm !



Sortie à Pessade, repas au restaurant et chiens de traîneaux!



Visite de la ferme pédagogique, de l'aquarium du château de Andrézieux-Bouthéon !



A la recherche des petites bêtes à l'étang de Fournols, avec itinéraire pêche !

- Pass'Découverte

Le pass'découverte, dispositif pour les 10/16 ans de janvier à juillet 2018 reprendra pour un forfait de plusieurs sorties, un samedi par mois, sur l'année scolaire 2018/2019.



- Mercredis

Jusqu'au mercredi 4 juillet 2018, les accueils sont ouverts dès la fin de l'école jusqu'à 18H30 sur les deux sites d'accueil (Saint-Amant-Roche-Savine et Saint Germain l'Herm).

Une navette gratuite est mise en place afin de venir chercher vos enfants dès la sortie de l'école et de les ramener sur la commune souhaitée.

Les repas sont pris au collège de Saint Germain l'Herm.

N'hésitez pas à demander le programme ainsi que les horaires des navettes!

Dès la rentrée scolaire 2018, les écoles du territoire reprenant une semaine de 4 jours, l'accueil de loisirs ouvrira ses portes toute la journée de 8H à 18H.

L'équipe vous proposera dès la fin de l'année scolaire un service répondant à vos attentes et besoins.

- Tarifs

Tarifs valable depuis janvier 2018 :



	QF 1 De 0 à 550 €	QF 2 De 551 à 800€	QF 3 De 801 à 1000€	QF 4 De 1001 à 1250€	QF 5 Supérieur à 1250 et N.C
DEMI-JOURNÉE	2.5 €	3.5 €	4 €	5 €	5.5 €
JOURNÉE	4.5 €	6 €	7.5 €	9 €	10 €
REPAS	3€ supplémentaire				
Réduction	2 ^{ème} enfant -15% / 3 ^{ème} enfant et plus -25% / Forfait semaine -10%				

PROGRAMME A VENIR

Du 09/07 au 31/08/2018

- Découverte du monde du cirque avec la venue de **Zi'omnibus cirk** (équilibre sur trapèze, jonglage,...sous le chapiteau)
- Séjour « Équitation en Forez » avec l'Accueil de Loisirs d'Arlanc à Boisset
- Nuitées à la sècherie de Bois Grand à Fournols pour les 10/14 ans
- « Mon premier séjour » pour les 4/7ans à Arlanc
- Journée Contes à Vertolaye
- Sorties (Parc d'activité de Prabouré, maison de l'améthyste, découverte des plantes sauvages,...)
- Baignade à la piscine et au plan d'eau
- Grands jeux
- Atelier cuisine
- Activités manuelles, sportives, scientifiques...



N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations!

A bientôt

L'équipe de l'accueil de loisirs (Laurie, Agnès, Mathilde, Véronique, et Quentin)

Les balades des Hautes Terres

Les randonneurs étaient de passage à St Germain : les étangs de la Fargette et de Lallabert, la forêt de l'état et les alentours de Fayet leur ont dévoilé leurs charmes et leurs secrets .Une balade de 11 km dans des sentiers confortables. Monsieur Georges Gachon de l'Association des Balades des Hautes Terres a tenu à remercier le travail d'entretien effectué par la commune. « Nous tenons, a t-il ajouté, à la remercier aussi de l'accueil qui nous a été réservé et du pot de l'amitié qu'elle nous a offert.

De l'été à l'automne, seront ainsi organisées des balades depuis Chaméane, Fayet, Echandelys, Chambon sur Dolore, Aix la Fayette ou encore St Bonnet le bourg.

Pour tout renseignement, contactez Monsieur Gachon au 0473957046 ou par message à l'adresse suivante : balades.des.hautes.terres63@orange.fr



LES AMIS DE LA BROCANTE

L'assemblée générale de l'association a eu lieu vendredi 11 mai 2018 à 20h30 salle culturelle de la mairie.

Bilan fête patronale 2017 :

Dépenses : 16 903.88 + Fond de caisse 1 432.98 Recettes : 17 060.00

Déficit : 1 276.86

Bilan Brocante 2017 :

Dépenses : 2 896.63 + Fond de caisse 567.02 Recettes : 7 302.49

Bénéfice : 3 838.84

Après le bilan financier et moral, le bureau a été renouvelé comme suit :

Présidente : Guilly Evelyne

Vice-Président : Brihat Gérard

Vice-Président : Voisset Martial

Trésorière : Ahond Yolande

Trésorier adjoint : Tixier Arnaud

Secrétaire : Mongheal Patricia

Secrétaire adjointe : Gras Angélique

Le thème retenu pour la fête patronale 2018 est **LE CIRQUE**. Une réunion aura lieu mi-juillet pour le planning des festivités.

HARMONIE EN LIVRADOIS

Cette année, le concert proposé par le Festival "**Harmonies en Livradois**" aura lieu le samedi 28 juillet à 20h.30 en l'église du village.

L'ensemble "LOCATELLI" avait suscité l'enthousiasme des auditeurs en août 2016 dans un programme de concertos *grosso* et *pour soliste*.



Il revient cette année avec un effectif adapté à un autre genre musical né dans l'Italie du XVII^{ème} siècle sous l'influence d'Archangelo Corelli: la sonate en trio.

Le terme n'indique pas le nombre des instrumentistes, mais le nombre de voix de la composition: une basse continue le plus souvent confiée au clavecin et deux voix "de dessus".

Nous entendrons donc des sonates en trio de J.S. Bach, G.F. Haendel et G.B. Platti, ainsi que des pièces de F.S. Geminiani et A. Corelli

L'ensemble sera placé sous la direction de Thomas Chigioni (violoncelle baroque et violoncelle piccolo) avec Leonardo Gatti (violoncelle baroque), Jérémie Chigioni (violon baroque) et Tomas Gavazzi, clavecin.

L'entrée au concert est gratuite pour les enfants; une participation de 10 €. Sera demandée aux adultes.

Le festival "Harmonies en Livradois" se poursuivra les 03, 04, 09, 10, 11, 12, 15 et 24 août avec des concerts à Valcivières, Champetières, Fayet-Ronaye, Saint-Bonnet-le-Chastel, Arlanc, Chambon-sur-Dolore, Grandval et Saint-Amant-Roche-Savine.

(Programme complet disponible en mairie et sur harmoniesenlivradois.over-blog.com)



ENSEIGNEMENT MUSICAL

Depuis 30 ans, le SIAMU assurait des cours de musique sur tout le territoire du Livradois Forez. Ce syndicat étant voué à disparaître suite à la réforme territoriale, les élus de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez ont fait le choix de reprendre le service afin que notre territoire rural puisse continuer à bénéficier de cet enseignement musical de proximité.

**Vous souhaitez apprendre la guitare, la flûte traversière ou à bec,
le piano, l'accordéon, ou la batterie ?**

Vous perfectionner ?

Vous voulez inscrire vos enfants à l'éveil musical ?

**Vous souhaitez faire partie d'un atelier de musiques actuelles
ou de percussions africaines ?**

Cours collectifs d'instruments, d'éveil musical et ateliers collectifs seront dispensés sur 6 antennes de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez (Arlanc / Cunlhat / Vertolaye / Marsac / Haut-Livradois / Vallée de l'Ance) à compter du mois de septembre.

Vous êtes intéressé ?

Merci de bien vouloir nous retourner dès maintenant la fiche de pré-inscription (disponible sur le site internet ou sur demande). Cela nous permettra de mieux organiser le service.

Lieux, jours, tarifs, fiche de pré-inscription :

www.ambertlivradoisforez.fr, rubrique « grandir s'éveiller » / enseignement musical

Renseignements complémentaires :

ecoledemusique@ambertlivradoisforez.fr

04-70-72-71-40

LE BEAU MOIS DE MAI

Le mois de mai représente par excellence le printemps, le renouvellement et la beauté de la nature. Son nom viendrait d'ailleurs de Maïa, déesse de la terre et de la fécondité.

Le premier Mai est une date magique. On estimait que les troupeaux qui sortiraient les premiers le matin de ce jour profiteraient mieux que les autres : la rosée de nombreuses plantes, mais aussi l'eau, le lait auraient alors des propriétés particulières.

En fait, c'était le début de festivités qui allaient durer tout le mois et je n'oublierai pas l'émotion perceptible de mon père et des gens de sa génération quand ils évoquaient ces fêtes.

Elles comportaient toujours au moins un mat ou mai.

Le Mai collectif était un beau sapin en montagne, parfois un pin. Un de mes amis de Lair m'a rapporté que lorsqu'il parcourait un bois avec son père celui-ci lui disait parfois en désignant un beau sapin : « en voilà un qui ferait un beau mai ».

L'arbre était abattu dans la semaine précédant la fête, ébranché mais en laissant le bouquet terminal puis planté sur le coudier ou communal du village (le terme de village désignant ce que l'on appellerait maintenant le hameau). Autour de lui se déroulerait la fête : chants, danses qui auraient lieu chaque soir durant tout le mois. L'arbre de Mai pouvait servir aussi de mât de cocagne auquel seraient accrochés bouteilles, saucissons etc. Souvent, il serait savonné au préalable ce qui augmentait la joie des spectateurs...

Toujours dans ce même domaine seront cités :

Les Mais d'honneur : ils ont persisté jusqu'en 1940. Ils étaient placés devant la maison des élus et cela pour le 1^{er} Mai (il s'agissait, le plus souvent, de petits sapins) mais aussi pour la fête patronale, les élections, etc.

Les Mais individuels ne comportaient parfois que des branches. Au sommet était accrochée une roue de brouette avec de petites brioches voire même des bouteilles de vin.

Ils étaient placés durant la nuit du 30 avril au 1^{er} mai de la manière la plus discrète possible par le jeune homme devant la maison de la jeune fille qu'il convoitait. Le lendemain matin il allait voir quelle était la réponse de la bergère au berger. Si le Mai avait disparu mieux valait ne pas insister. Si la jeune fille avait pris seulement les cadeaux, c'était un excellent présage. Il en était de même si, dans la journée, elle portait, en évidence, un des rubans qui avaient été placés.

Cette tradition a disparu vers 1900 mais le Mai planté par les conscrits devant le domicile d'une jeune fille a persisté plus longtemps. Le dimanche suivant, les parents de la demoiselle offraient un repas aux jeunes gens. Il y avait aussi des Mais dressés devant la maison des jeunes mariés avec, au sommet, de petits chaussons... Dans le Forez persistent toujours des mats destinés à honorer et accueillir les nouveaux habitants.

La quête des œufs

Dès le mois d'avril, la jeunesse préparait sa fête qui allait commencer par la quête des œufs effectuée dans la journée du 30 ou, le plus souvent, au cours de la nuit ou le matin du 1^{er} Mai.

Cette coutume persiste sans interruption dans certains villages, elle a été reprise récemment dans d'autres.

Souvent, une reine a été élue et elle porte une corbeille décorée dans laquelle seront placés les œufs recueillis. Le cortège est précédé de musiciens, clairon, tambour. A Saint-Germain, des groupes de jeunes gens parcouraient la campagne pour « chanter le mois de Mai ».

Je n'oublierai pas Monsieur M. ancien boucher, à l'époque très âgé, qui, pour répondre à la demande, m'a chanté, sans aucune hésitation mais avec émotion la version Saint-Germinoise :

*« Voici le beau mois de Mai
Il est beau, il est frais, il est joli
Donnez, donnez si vous pouvez
Devant la porte des honnêtes gens
Le mois de Mai s'en va content
Devant la porte des mauvaises gens
Le mois de Mai s'en va pleurant
Si vous ne voulez rien donner
Ne faites pas attendre
Si vous ne voulez rien donner
Vos filles seront laides
Et ne se marieront point
Resteront seules dans un coin »*

Il y avait toujours, dans ces chansons, une demande suivie de menaces. Les œufs ainsi récoltés feraient une bonne omelette, prétexte à une nouvelle fête entre amis.

Il faut aussi préciser que l'œuf est le symbole du principe fécondant la nature.

Nous venons d'évoquer la liesse populaire qui allait persister durant un mois mai qui connaissait aussi des débordements pas toujours du goût de l'église. Nous allons voir comment celle-ci a christianisé cette période tout en célébrant aussi la beauté de la nature.

Le mois de Marie

Cette dévotion apparue en Italie au XVII^{ème} siècle est parvenue en France vers 1830. On a pu lire dans certaines revues catholiques se félicitant de ce culte : « étonnante dévotion qui s'est fait jour parmi nous en signe de protestation contre l'esprit païen dont les chants grossiers et les divertissements profanaient le retour de la saison des fleurs ». Et aussi : « le mois de Marie a déraciné les vieux cultes des saints, thérapeutes. Ces prières se déroulaient tous les jours en fin d'après-midi, à l'église, mais aussi dans certains villages. C'était le cas du Sauzet, chez Madame Petit où une pièce était réservée à cet usage et à Lair « chez la sœur » ancienne école ou plus vraisemblablement « maison d'assemblée » qui aurait pu abriter une menette. Il est très possible aussi que ces pieuses réunions se faisaient dans d'autres villages de la commune.

A Saint-Germain les fidèles étaient appelés grâce aux cloches de l'église. Dans les villages, la convocation se faisait au son du cor ou car de forme tronconique. La pièce où l'on se réunissait avait été abondamment décorée de fleurs cueillies, suivant l'usage, avant dix-huit heures et renouvelées tous les jours. Des participants apportaient aussi des bouquets.

Il y avait en outre :

- Un autel recouvert de dentelle et au-dessus de lui un drap blanc appelé le ciel.
- Deux vases contenant des fleurs artificielles ainsi que plusieurs autres destinés à recevoir des fleurs naturelles.
- Une statue de la Vierge sur laquelle était placé un chapelet.
- Un cierge sur un chandelier.

Les différents objets dont on vient de parler étaient conservés d'une année sur l'autre dans une malle confiée à la personne qui recevait. Les prières comportaient la récitation du chapelet, celle des litanies de la Vierge suivie d'une lecture de la vie des Saints, parfois du catéchisme diocésain, de la prière pour les défunts et l'on terminait en chantant des cantiques à la Vierge.

Ces instants de recueillement étaient suivis de bons moments de convivialité.

De plus, les amis de mon âge qui participèrent, dans leur enfance, à ces réunions ont eu, lorsque je les interrogeais sur ce sujet, un grand sourire. Ils s'y amusaient bien, en effet, tant en lâchant des hanneaux qui ronflaient dans la pièce qu'en répondant volontairement d'une manière déformée aux prières ou en essayant d'éteindre les cierges avec une petite pompe à eau...

Les rogations ont été instituées à Vienne, par l'évêque Mamert pour remplacer les rites païens et pour obtenir la protection des biens de la terre. Elles ont été introduites dans le diocèse de Clermont en 474 par Sidoine Apollinaire.

Il s'agit de manifestations ayant lieu les lundi, mardi et mercredi précédant le jour de l'Ascension. Elles se faisaient successivement dans trois directions bien définies, le point de départ étant toujours l'église.

- Le premier jour la procession se rendait à Cistrières avec messe à la chapelle puis retour à l'église par l'actuelle route de Fayet.
- Le deuxième jour, les Baraques, traversée de la route départementale puis on suivait le « chemin de la procession » jusqu'au bois du Fraisse, retour par la route de Fournols que l'on rejoignait au moulin de la Couharde avec un arrêt à la Fontaine Saint-Georges, avant le retour à l'église.
- Le troisième jour, rue des chèvres, Lair puis retour par la Couharde.

Le départ de l'église avait lieu à sept heures, la cérémonie durait d'une à deux heures. Le prêtre bénissait les champs, les prés et les maisons et la liturgie prévoyait aussi la récitation des litanies des Saints. Des arrêts se faisaient aussi auprès des croix qui avaient été fleuries pour la circonstance. Le carillon de l'église résonnait dans le lointain et l'ambiance générale avec le recueillement des assistants, la beauté de la nature au mois de Mai ont laissé à ceux qui les ont faites un souvenir inoubliable. D'ailleurs, un chant débutait par ces paroles : « herbes fleuries de nos talus, nous te les offrons Seigneur, la chanson de nos Angélus nous te les offrons Seigneur ».

Une anecdote doit aussi être rappelée. Un habitué de ces processions avait été invité à Lyon par ses enfants pour entendre un concert. A son retour, il disait : « c'était bien beau mais ça ne vaut pas le chant des oiseaux dans les bois du Fraisse pour les rogations ».

En Livradois, les rogations se sont faites jusque vers 1960. Le concile Vatican II s'est manifesté en faveur de leur maintien mais il ne semble pas que ce souhait fut partagé par l'ensemble de l'épiscopat français.

La fête Dieu

La première fête Dieu : c'est certainement le jour de la fête Dieu, le dimanche suivant celui de la Pentecôte (il pouvait parfois tomber en juin) qu'avait lieu la fête la plus somptueuse de printemps et cela jusque vers 1950.

Dans les jours la précédant, les rues du bourg étaient nettoyées. Les maisons étaient décorées de fleurs aux fenêtres, de genévriers et de petits sapins devant les portes. Plusieurs arcs de triomphe recouverts de fleurs étaient érigés sur le parcours de la procession. Il y avait deux reposoirs, l'un devant l'ancienne école libre de filles, l'autre sur la place, devant la maison de retraite. Il s'agissait d'autels dressés sur des tréteaux artistiquement décorés de branchages devant lesquels s'arrêterait le prêtre. Malgré la participation de la majorité de la population, les préparatifs s'étalaient sur une dizaine de jours. Le dimanche matin, après la messe, se déroulait la procession, élément essentiel de cette journée. Jusqu'au début du XXème siècle le cortège était précédé d'un ou plusieurs Suisses. Le curé, tenant l'ostensoir, marchait sous un dais tenu par quatre hommes avec, à côté de chacun d'eux, un porteur de flambeau. Ils étaient précédés de groupes d'enfants. Certains d'entre eux portaient une image en feutrine représentant un sujet religieux. D'autres, les plus jeunes, étaient revêtu d'une robe de mousseline ceinturée par les rubans des bonnets de grands-mères.

A plusieurs reprises, durant la procession et lors des arrêts aux deux reposoirs, sur un signal de la religieuse qui les accompagnait, ils se retournaient pour faire face au prêtre et prenaient à pleines poignées, dans la corbeille qu'on leur avait donnée, des pétales de fleurs qu'ils jetaient en l'air. Au même moment les enfants de chœur encensaient le Saint-Sacrement, le prêtre bénissant alors la foule.

La deuxième fête Dieu avait lieu le dimanche suivant. La procession suivait un trajet différent et se déroulait plus simplement. Entre ces deux fêtes, durant toute la semaine, il y avait, chaque soir, à l'église, un salut au Saint-Sacrement. Pour la bénédiction donnée par le prêtre, les fidèles s'avançaient vers la table de communion et présentaient les bouquets ronds et serrés qu'ils avaient préparés.

Les fleurs étaient ramenée à la maison, d'autres bouquets étaient offerts aux personnes qui n'avaient pu se déplacer mais tous seront brulés et non pas jetés à la poubelle lorsqu'ils seront fanés.

Jean OLLEON

C'était hier!

Roche-Combeau est une pierre druidique. L'étymologie du mot combeau signifie *creux*, vallée, que nous retrouvons dans catacombe, c'est-à-dire cavité souterraine. Par conséquent Roche-Combeau veut dire Roche de la petite vallée.

Il y avait un dolmen énorme qui avait deux usages :

- l'un de servir de monument religieux, d'autel pour la célébration du culte druidique ; c'était sur cette pierre que les druides faisaient les sacrifices humains
- l'autre de servir de pierre funéraire à un tombeau creusé en-dessous, où l'on enterrait les guerriers, les personnages célèbres, ainsi que l'ont prouvé les squelettes humains et les objets divers trouvés qu'on a retrouvé en fouillant les dolmens : de là le nom Roche-Combeau ou tombeau religieux.

A Roche-Combeau, il y a le ruisseau de Faredonde qui présente une cascade de trente-trois mètres de haut, entourée de rochers taillés à pic, surplombant un énorme gouffre où l'eau tombe en bouillonnant. Ce gouffre était beaucoup plus grand et profond, il a été détérioré par les eaux et le temps.

Faredonde, village situé tout près, tire son nom *des fades, des fées, les druidesses* qui y faisaient leurs rondes, sorte de danse gauloise. Elles se donnaient la main et enveloppaient ainsi plusieurs menhirs en dansant des rondes.

La tradition rapporte que c'était dans ce gouffre que l'on précipitait les criminels pour les faire périr ou pour les purifier et que cet endroit sauvage était fréquenté, à une époque postérieure au druidisme, par les fées, les sorciers, les lutins et les diables, qui s'y donnaient rendez-vous et allaient au sabbat.

On y découvre encore le *four du diable*, très détérioré aujourd'hui, c'était là que se cachaient les fées qui ont succédé aux druides. Les mères disaient à leurs enfants qu'elles allaient à la Roche-Combeau chercher un petit frère ou une petite sœur. C'est une réminiscence du pèlerinage que faisaient dans ces lieux les femmes stériles, pour avoir des enfants.



CONTACTS UTILES

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Services

Mairie : 04 73 72 00 56 - fax : 04 73 72 06 16

Email : st-germain-lherm.mairie@wanadoo.fr – site internet : saintgermainlherm.com

Horaires publics : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 + mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

Médiathèque : 04 73 72 09 44 - e-mail : assomhl@laposte.net – site internet : <http://assomhl.org>

ADACL : 04 73 72 06 60 - email : adacl.pij@wanadoo.fr

Office de tourisme : 04 73 72 05 95 - email : ot.hautlivradois@wanadoo.fr

Collège Gaspard des Montagnes : 04 73 72 00 10 - fax : 04 73 72 01 54

École primaire St-Germain l'Herm : 04 73 72 00 53

Maison de retraite : 04 73 72 00 26 - fax : 04 73 72 02 69

Gendarmerie : 04 73 72 00 02

Infirmières : Mme Lemonnier : 04 73 72 05 55 Mmes Desgeorges-Parra : 04 73 72 01 30

Ostéopathe : Mr Moignon Nicolas : 07.68.25.00.20

Pharmacie : Mme K. Beauvivre : 04 73 72 00 30 – fax : 04 73 72 03 54

Ambulance : Grange : 04 73 72 02 95 - fax : 04 73 72 03 54

Notaires : Maître Mangon et Maître Renard : 04 73 72 00 51 - fax : 04 73 72 04 93

Déchetterie : 04 73 72 09 14 - Équipement (Voirie Conseil Général) : 04 73 72 04 64

ADMR : 06 45 32 84 62

La Poste : 04 73 72 01 10

Communauté de communes Ambert Livradois Forez : 04 73 72 71 40

Commerces

Pizza Party : 07 87 57 96 82

Restaurant, Bar : Le pré fleuri : 04 73 72 01 43

Café associatif : Le Colibri : 04.73.72.06.60

Table et chambres d'hôtes : La fontaine des Thiolles : 04 73 72 09 36 – email : lesthiolles@wanadoo.fr
Mme Koolmoes – Le Favet : 04.73.72.06.39

Chambres d'hôtes : « Chez Trotte Menu » : 04.73.72.00.27 – « La Bergerie » : 04 63 33 22 21

Camping : « Le Sauzet » : 04 73 72 01 75 – email : info@lesauzet.nl – Internet : www.lesauzet.eu

Camping St-Eloy : 04 73 72 05 13

Épiceries : Petit Casino : 04 73 72 01 21 Vival : 04 73 72 01 39

Boulangerie : Mercier : 04 73 72 00 92 Boucherie : Ch. Perrin : 04 73 72 03 24

Presse, tabac, cadeaux : N.Lassale : 04.73.72.18.61

Chantal Coiffure : 04.73.72.48.71

Essence, Garage : B.De Cecco : 04 73 72 00 49 - fax : 04 73 72 02 53

Garage (agrée pour les cartes grises) -Auto mousse-Taxi : R. Grange : 04 73 72 02 95

Taxi : Nathalie Moreau : 06 75 12 07 75 ou 04 73 54 90 61 email : nathalie.moreau63@laposte.net

Crédit agricole : 04 73 72 02 98

Atelier de Claude (dentelle, broderie, patchwork main ou machine) : Gaimme.C 04.73.72.82.27

Artisans

Exploitant forestier : Ahond B: 04 73 72 06 33

Scierie : Ducros JL: 04 73 72 00 11 - fax : 04 73 72 05 56

Menuiserie : Hobeniche D: 04 73 72 01 95 Sarl Dionnet et Fils : 04 73 72 04 75 ou 04 73 72 03 94

Gestion Forêt Livradois : Gaël Drouillard : 06.41.94.25.95

Travaux forestiers, élagage paysager : Yannick Laverroux : 06 73 88 69 65

Télécom-Informatique-Electricité : Gazeaux : 04.73.72.01.71 ou 06.63.22.31.71

Forgeron-Coutelier : Philippe Lemonnier : 06.29.17.47.33

Platrier-peintre : Gras Jacques : 06.99.10.39.39

Marquage-Découpage-Création : Auvergne Laser 63 : 04.73.72.09.11

Conseil Formation en Hygiène Sécurité au travail (DUERP Mise aux normes ERP) : JFORM
07.86.72.02.14 – jform@orange.fr

Vente et vérification des matériels de lutte contre incendies : Extincteur Eclair : 07.86.72.02.14
fjossrand@eclair03.fr

Forge de St Germain : Alain Raymond : 06.28.32.84.20